



PORT DE L'ARME HORS SERVICE ... LES PROBLEMES PERDURENT !

L'actualité récente du double assassinat d'un Commandant de Police et de sa conjointe, fonctionnaire de l'Intérieur, est l'occasion de rappeler que chaque policier est autorisé pour la période d'état d'urgence à porter son arme en permanence afin de pouvoir intervenir rapidement sur des situations alarmantes.

Arrêté du 4 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 6 juin 2006 "lorsque l'état d'urgence est déclaré (...) que ce soit sur tout ou partie du territoire national, tout fonctionnaire de police qui n'est pas en service peut porter son arme individuelle pendant la durée de l'état d'urgence, y compris en dehors du ressort territorial où il exerce ses fonctions"

Le Ministre de l'Intérieur a annoncé ce 14 juin la pérennisation de cette mesure au-delà de l'état d'urgence. Une bonne mesure peut-être mais qui n'est pas sans soulever certaines difficultés rencontrées très régulièrement par les policiers en divers lieux publics.

Certains responsables de la surveillance de lieux publics semblent ignorer ou méconnaître ces mesures. La CFTC-POLICE avait déjà souligné des problèmes d'information récurrents.

Alors que la situation de crise actuelle (état d'urgence, manifestations sociales ultra-violentes, euro 2016) mobilise depuis des mois les forces de police à qui est demandé une vigilance accrue, des policiers se sont pourtant fait interdire l'accès à des stades où se déroulent des compétitions de l'Euro 2016, se sont pourtant fait refouler manu militari de l'entrée à un célèbre parc d'attractions gaulois alors que d'autres policiers, quelques instants auparavant, avaient pu pénétrer sans que les vigiles n'aient détecté la présence de leur arme de service.

Outre, dans ce cas, le problème relevé de l'inattention des vigiles, il est urgent et nécessaire que soit éclairci et expliqué clairement les dispositions de cet arrêté. Faute de quoi, cette mesure ne commandera aucun des bénéfices escomptés.

La CFTC-POLICE demande au Ministère de l'Intérieur que les dispositions adéquates soient prises pour la bonne compréhension de tous.

La CFTC-POLICE ... Au service de tous les policiers !

